

Recueil Dalloz

> hebdomadaire
201^e année
6 mars 2025
n° 9 / 8074^e
pages 393 à 440



CHRONIQUE / Responsabilité civile
L'intérêt supérieur de l'enfant en droit
de la responsabilité civile : une considération en devenir ?
> Nicolas Bonnardel 405

ÉDITORIAL

393 Le FCPA mis sur « pause », Jean-Christophe Roda

ACTUALITÉS

- 396 Internet (liberté d'expression) : retrait de propos diffamatoires
- 397 Abus de position dominante : refus d'accès à une plateforme numérique
- 398 Contrat (force majeure) : portée de la résolution de plein droit

LECTURES

402 Les ressorts d'un droit mis à l'index dans un contexte global, Jean-Sylvestre Bergé

POINT DE VUE

403 De l'importance d'avoir quitté le territoire français, À propos du décret n° 2024-1230 du 30 décembre 2024 pris pour l'application de l'article 131-30 du code pénal, Céline Chassang

ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 413 **Panorama** : Distribution, Nicolas Ferrier
- 424 **Notes** : Le point de départ du délai de prescription de l'action en réparation d'un trouble de voisinage, Une solution contestable en cas de trouble répétitif, note sous Civ. 3^e, 14 nov. 2024, Thierry Le Bars
- 430 Invocation de la disproportion par la caution : patience et longueur de temps font plus que force ni que rage, note sous Com. 18 déc. 2024, John-Matthieu Chandler
- 434 Résiliation du bail rural en cas de mise à disposition d'une société d'exploitation agricole, note sous Civ. 3^e, 26 sept. 2024 [3 arrêts], Franck Roussel

ENTRETIEN

440 Nicolas Damas – L'encadrement des loyers : stop ou encore ?

Lefebvre Dalloz

DALLOZ



Tour Lefebvre Dalloz
10 place des Vosges - CS 90358
92072 Paris La défense Cedex
Tél. (Rédaction) 0786620357
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENTE, DIRECTRICE DE LA PUBLICATION,
KETTY DE FALCO

DIRECTRICE GÉNÉRALE, DIRECTRICE DES ÉDITIONS,
CAROLINE SORDET

DIRECTRICE « CIVIL - PÉNAL & OUVRAGES »,
HÉLÈNE HOCH

CONSEIL SCIENTIFIQUE

ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE

PASCALLE DEUMIER

RÉDACTION

• DIRECTION

Rédacteur en chef : Alain LIENHARD (0140645403)

• RÉDACTION

Maëlle HARSCOÛËT DE KERAVEL (0140645379)

• CHEFS DE RUBRIQUES

Banque-Crédit-Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence-Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat-Responsabilité-Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

• ÉDITION-RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Laurence BREUZÉ-DINNAT

Lindsay GILBERT

Première secrétaire de rédaction :

Katy PERCHEREAU

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

ABONNEMENTS-RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Alexandra DORAY, Directrice
ventes@dalloz.fr

Responsable relations clients : Corinne ROUTIER

src@lefebvre-dalloz.fr - Tél. : 01 83 10 10 10

Directrice de clientèle Publicité : Carole MESSALATI

Tél. : 0140922024 - publicite@lefebvre-sarrut.eu

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 1132,29 € TTC

Étranger : 11175 € HT

Prix au numéro : 49,31 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1027 T 82206

DUPLIPRINT Mayenne

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Mars 2025

Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3 956 040 €

Siège social : Tour Lefebvre Dalloz

10 place des Vosges - CS 90358

92072 Paris La Défense Cedex

RCS Paris 572 195 550 / Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z / TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre

La reproduction, même partielle, de tout élément publié
dans la revue est interdite



Origine du papier : Portugal

Taux de fibres recyclées : 0 %

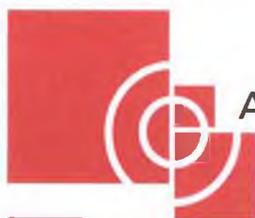
Prot : 0,08 kg/t

ÉDITORIAL

Jean-Christophe Roda

Le FCPA mis sur « pause »

393



ACTUALITÉS

396

DROIT DES AFFAIRES

Commerce électronique
Internet (liberté d'expression) :
retrait de propos diffamatoires,
Civ. 1^{re}, 26 févr. 2025

Concurrence-Distribution
Abus de position dominante :
refus d'accès à une plateforme numérique,
CJUE 25 févr. 2025

Pratique anticoncurrentielle (entente) :
nécessité de prouver un préjudice,
Com. 26 févr. 2025

Pratique restrictive (négociation
commerciale) : déséquilibre significatif,
Com. 26 févr. 2025

Pratique restrictive :
rupture brutale de relation commerciale,
Com. 26 févr. 2025

398

DROIT CIVIL

Contrat-Responsabilité-Assurance
Contrat (force majeure) :
portée de la résolution de plein droit,
Com. 26 févr. 2025

398

DROIT INTERNATIONAL ET EUROPÉEN

Droit européen
Données personnelles (protection) :
prise de décision automatisée,
CJUE 27 févr. 2025

399

DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

Presse et communication
Diffamation : « professionnel du crime »
et « délinquant reconnu »,
Crim. 25 févr. 2025

Injure raciale (origines) :
appréciation des propos par le juge,
Crim. 25 févr. 2025

400

DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

Droit du travail
Licenciement économique :
contrat de sécurisation professionnelle,
Soc. 26 févr. 2025

400

PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

Procédure civile
Compétence européenne (contrefaçon) :
brevet enregistré dans un État tiers,
CJUE 25 févr. 2025
Compétence européenne :
clause attributive de juridiction asymétrique,
CJUE 27 févr. 2025



LECTURES

Jean-Sylvestre Bergé

402

Les ressorts d'un droit mis à l'index
dans un contexte global



POINT DE VUE

403

De l'importance d'avoir quitté le territoire français
À propos du décret n° 2024-1230 du 30 décembre 2024
pris pour l'application de l'article 131-30 du code pénal
par Céline Chassang



ÉTUDES ET COMMENTAIRES

CHRONIQUE

405

L'intérêt supérieur de l'enfant
en droit de la responsabilité civile :
une considération en devenir ?
par Nicolas Bonnardel

PANORAMA

413

Distribution
février 2024 – décembre 2024
par Nicolas Ferrier

NOTES

424

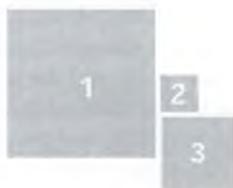
Le point de départ du délai de prescription
de l'action en réparation d'un trouble de voisinage
Une solution contestable en cas de trouble répétitif,
note sous Civ. 3^e, 14 nov. 2024
par Thierry Le Bars

430

Invocation de la disproportion par la caution :
patience et longueur de temps font plus que force
ni que rage, *note sous Com. 18 déc. 2024*
par John-Matthieu Chandler

434

Résiliation du bail rural en cas de mise à disposition
d'une société d'exploitation agricole,
note sous Civ. 3^e, 26 sept. 2024 [3 arrêts]
par Franck Roussel



ENTRETIEN

440

Nicolas Damas – L'encadrement des loyers : stop ou encore ?

À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word) à Alain Lienhard (a.lienhard@lefebvre-dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise.

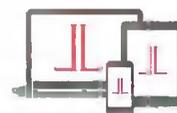
Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non.

Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif.

L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9 500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20 000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5 500 signes (références entre parenthèses).



*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.

Retrouvez également
votre revue numérique
sur Dalloz-Revues.fr